

Calendrier vaccinal : quels changements pour 2024 ?

Publié le 02 mai 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le ministère de la Santé vient de rendre public le calendrier des vaccinations 2024. Il préconise notamment de mieux couvrir les infections à pneumocoque et à méningocoque, la rougeole et le zona. *Service-Public.fr* vous informe.



Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge. Il émet, après avis de la Haute autorité de santé (HAS), des recommandations générales et particulières propres à des situations spécifiques (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles.

Le [calendrier vaccinal 2024](#) vient d'être rendu public par le ministère de la Santé. Il est susceptible d'être mis à jour en fonction des actualités liées à la vaccination.

Principales nouveautés du calendrier vaccinal 2024

Vaccination contre les infections à méningocoque

La Haute autorité de santé indique que le nombre de cas d'infections invasives à méningocoque a augmenté de 72 % entre 2022 et 2023.

La vaccination tétravalente ACWY est ainsi recommandée dans le nouveau calendrier, chez le nourrisson et chez les adolescents âgés de 11 à 14 ans. Avec un rattrapage vaccinal chez les personnes âgées de 15 à 24 ans révolus. Seul le sérotype B était jusqu'alors concerné.

La nouvelle obligation vaccinale contre les sérotypes ACWY et B chez le nourrisson devrait entrer en vigueur le **1^{er} janvier 2025**, après la publication des textes réglementaires.

Vaccination contre les infections à pneumocoque

Un nouveau vaccin est introduit pour la vaccination contre les pneumocoques, obligatoire pour les nourrissons : le vaccin conjugué 15-valent Vaxneuvance^R pourra être utilisé dès lors qu'il sera disponible et pris en charge par l'Assurance maladie.

Chez l'adulte de plus de 18 ans à risque d'infection invasive à pneumocoque, la vaccination doit être effectuée préférentiellement avec une dose de vaccin conjugué 20-valent Prevenar^R, dès lors qu'il sera disponible et pris en charge par l'Assurance maladie.

Vaccination contre le zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 ans et plus et chez l'adulte âgé immunodéprimé de 18 ans et plus.

Vaccination contre la rougeole

Pour assurer une meilleure protection, une dose additionnelle de ROR (rougeole, oreillon, rubéole) est recommandée chez les personnes nées après 1980 et qui ont reçu une première vaccination avant l'âge d'un an.

À noter

Vous pouvez consulter le [calendrier 2024 simplifié](#) des vaccinations ou le site [Vaccination-info-service](#).

Covid-19 et infections à papillomavirus (HPV)

- La vaccination contre la Covid-19 est recommandée chaque année à l'automne pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes à risque de forme grave de Covid-19. Une dose supplémentaire de vaccin est recommandée au printemps pour les personnes âgées de 80 ans et plus, les personnes immunodéprimées et les résidents en EHPAD et USLD (unités de soins de longue durée), en respectant un délai d'au moins 3 mois depuis la dernière dose de vaccin ou la dernière infection.
- La vaccination HPV est recommandée pour les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans avec un schéma à 2 doses à 6 mois d'intervalle. Par ailleurs, pour ceux qui n'auraient pas été vaccinés à 14 ans, un rattrapage de la vaccination est recommandé pour les jeunes femmes et les jeunes hommes entre 15 et 19 ans inclus (3 doses nécessaires dans ce cas).

Rappel des vaccins obligatoires

Le parcours vaccinal est constitué de 6 rendez-vous et 10 injections (avec des vaccins combinés) permettant de protéger contre **11 maladies au total**. La plupart des vaccinations sont réalisées à l'occasion des examens obligatoires de l'enfant. **Tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 sont concernés par l'obligation vaccinale.**

Les vaccins obligatoires sont les suivants :

- diphtérie ;
- tétanos ;
- poliomyélite ;
- Haemophilus influenzae B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites) ;
- coqueluche ;
- hépatite B ;
- rougeole ;
- oreillons ;
- rubéole ;
- méningocoque C (bactérie provoquant des méningites) ;
- pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites).

Pour en savoir plus sur le calendrier vaccinal en vigueur, consultez la [fiche dédiée](#) de *Service-Public.fr*.

À savoir

Le carnet de vaccination électronique, inclus dans l'espace numérique « [Mon espace santé](#) », permet de faire le point sur les vaccinations réalisées et de connaître les prochaines échéances prévues selon l'âge.

Rappel

Afin de simplifier le parcours de vaccination des usagers et d'améliorer la couverture vaccinale, des textes législatifs et réglementaires permettent désormais, après formation préalable, aux infirmiers, pharmaciens et sages-femmes de

prescrire des vaccins et de vacciner les personnes de 11 ans et plus selon les recommandations du calendrier des vaccinations.